



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection judiciaire

Question écrite n° 92786

## Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les centres éducatifs fermés créés par la loi n° 2002-1138 du 9 septembre 2002. L'article 22 de cette loi prévoit l'ouverture d'établissements dans lesquels les mineurs sont placés en application d'un contrôle judiciaire, d'un sursis avec mise à l'épreuve ou d'une libération conditionnelle. Il le prie de bien vouloir lui indiquer le nombre de centres éducatifs fermés qui ont été ouverts en application de cette loi, le nombre de places que cela représente, ainsi que la localisation de ces centres. Il souhaiterait également savoir si le ministère prévoit l'ouverture de nouveaux établissements.

## Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 92786

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice (garde des sceaux)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 avril 2006, page 4362